

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 21 septembre 2023, conformément à l'article L. 2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Date de convocation : le vendredi 21 septembre 2023 ;

Date d'affichage de la convocation : le vendredi 21 septembre 2023.

Étaient présents : mesdames et messieurs, Sophie BASLY, Alain BRIONNE, Alexandre GODIN, Isabelle GUILLOT, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Géraldine LALANNE, Nicolas PLED, Didier REY, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS.

Étaient absents excusés : Estelle BONNET (pouvoir à Mme HERGOUALC'H), Cécile CHAUVEAU (pouvoir à Mme GUILLOT), Jean Mark FAFIN (pouvoir à M. TAUPIN, Rudy JOANICO (pouvoir à Mme BASLY), Yves NIVAULT, Stéphanie PHILIPPE (pouvoir à M. VALLAS), Karine ANDROUIN.

En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	5
Absents	6
Excusés	
Votants	17

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Didier REY a été nommé secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant **avec l'ajout d'un point à l'ordre du jour** :

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

2- Communauté de communes :

2.1 Conseil communautaire ;

2.2 Transfert de la compétence « Animation de la Vie Sociale »

2.3 Rapports annuels 2022 : Activités, déchets et Spanc

3- Finances :

a. Subvention aux victimes du séisme au Maroc

b. Création d'une association des onze communes de Bercé

4- Assainissement

Choix du futur délégué

5- Santé : information sur la création d'une équipe de soins primaires coordonnée localement autour du patient (ESP CLAP)

6- Convention de mise à disposition au centre François Rabelais

7- Comptes-rendus des Commissions municipales.

8- Informations et questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

2- Communauté de Communes :

2.1. Conseil communautaire

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 juillet 2023 est disponible sur le site de la communauté de communes du Sud Est Manceau (<https://www.cc-sudestmanceau.fr/deliberation/conseil-communautaire-du-4-juillet-2023/>)

2.2. Transfert de la compétence « Animation de la Vie Sociale »

Par délibération du 4 juillet 2023, le Conseil communautaire a décidé du transfert de la compétence « Animation de la vie sociale (AVS) » au titre des compétences facultatives de l'établissement.

Quatre dimensions illustrent la plus-value pour les territoires de l'AVS :

1. La mobilisation des habitants, valorisation des potentiels des territoires : Accueillir les personnes, leur (re)donner confiance, révéler leurs potentiels... et favorise ainsi le bénévolat

2. L'élaboration de solutions adaptées aux réalités des territoires : L'animation de la vie sociale initie, avec les habitants, des solutions adaptées aux enjeux sociaux en cohérence avec les politiques publiques.

3. Des coopérations bénéfiques pour le développement social des territoires C'est également des relais et des points d'appui pour les acteurs associatifs et institutionnels. Elle contribue à un maillage d'acteurs, respectueux de la place de chacun, cohérent et efficace pour agir sur des questions sociales prégnantes et complexes.

4. Des projets au service du vivre ensemble : L'animation de la vie sociale élabore et développe des projets qui contribuent au renforcement des liens sociaux. Inscrits dans une démarche de développement social, elle est vectrice du mieux vivre ensemble

L'Animation de la Vie Sociale vise une approche globale réclamant la mobilisation des différentes politiques publiques dans une logique transversale et partenariale pour la résolution des problématiques sociales, la production de nouveaux liens et repères nécessaires au développement du vivre ensemble.

A travers le projet de territoire « Semez pour Demain », la Communauté de Communes souhaite diversifier l'accompagnement des personnes et des familles, mais aussi la démocratie participative communautaire. La Communauté de Communes du Sud Est Manceau s'est engagée, par délibération du 21 septembre 2021, à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de la Sarthe. Cette démarche a pour objectif de construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Afin de développer une démarche cohérente et après avis favorable des conseils municipaux des cinq communes membres, le Président de la communauté de communes propose aux membres de l'assemblée une prise de compétence animation de la vie sociale à échéance 2026.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera chargée d'évaluer les charges afférentes à l'Animation de la Vie Sociale afin de s'assurer de la neutralité financière de ce transfert aussi bien pour les budgets communaux que pour le budget communautaire. La clef de répartition du reste à charge entre les communes est à ce jour la suivante :

- 50 % population
- 50 % potentiel financier

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le transfert de compétence Animation de la Vie Sociale au titre des compétences facultatives de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026

2.3. Rapports annuels 2022

RAPPORT ACTIVITES 2022 SUD EST MANCEAU

Les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

A cet effet, vous trouverez ci-joint les éléments.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques et approuve le rapport annuel d'activités 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Communauté de Communes du Sud Est Manceau a réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

En application de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante par le Maire et joint à cette note.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques et approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'exigence de transparence vis à vis de l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment au siège du service. Le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Établissement Public de Coopération Intercommunal est destinataire du rapport, le Maire le présente au Conseil Municipal et le mets à disposition aux usagers.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarques et approuve le rapport annuel 2022 du service public d'assainissement non collectif.

3- Finances :

3.1 – Subvention aux victimes du séisme au Maroc

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés. Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, à la demande de Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises. Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Pour rappel un montant de 300 € avait été attribué pour les victimes du séisme en Turquie.

Le conseil municipal se prononce favorablement afin d'attribuer un montant de 300 € pour les victimes du séisme au Maroc via les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO)

Pour : 14

Contre : 3

3.2 – Subvention pour la création d'une association des onze communes de Bercé

Cette association a pour objet de réunir les onze communes du territoire de la Forêt de Bercé dans un objectif commun de promotion et de valorisation de la Forêt d'Exception de Bercé. L'objet est de mener toutes les actions, en coopération avec les parties prenantes concernées par ce patrimoine, notamment l'OFFICE NATIONAL DES FORETS mais aussi les autres collectivités locales (Communautés de Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional) et tout autre partenaire public ou privé ou associations, en vue d'assurer le développement de ce territoire unique sur les plans touristiques, culturels, sportifs, pédagogiques, économiques, écologiques, médiatiques. L'association peut mobiliser des fonds, subventions ou mécénats, afin de mener les actions et élaborer les événements qu'elle souhaiterait organiser.

Les membres actifs adhérents ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 150€ à titre de cotisation.

Le montant de la cotisation peut être révisé chaque année par l'assemblée générale.

Le conseil municipal donne son accord pour rejoindre cette association, désigne le Maire en membre titulaire et M. JM FAFIN en tant que membre suppléant et valide le montant de l'adhésion de 150 €.

Pour : 15

Abstentions : 2

4- Assainissement – Future Délégation de Service Public (DSP)

La Commune de Saint Mars d'Outillé a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'assainissement par délibération en date du 30 septembre 2022.

La publicité a été publiée au BOAMP.

Une visite obligatoire a été organisée de manière commune le 9 avril 2023. 2 candidats se sont présentés à la visite : SUEZ et PIGEON EAU ET SOLUTIONS, VEOLIA a envoyé un courrier de désistement.

Les candidats étaient invités à remettre en même temps (dans le cadre d'une procédure de type « ouverte ») leur candidature et leurs offres le 12 mai 2022. La Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture des candidatures le 17 mai 2023. Deux candidats ont remis une candidature : SUEZ et PIGEON EAU ET SOLUTIONS

La Commission de Délégation de Service Public a analysé les candidatures 17 mai 2023. Les 2 candidats ont été autorisés à remettre une offre.

La Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture des offres des 2 candidats le 17 mai 2023.

Les candidats ont été invités à un oral de présentation de leur offre le 14 juin 2023 avec remise d'une offre 2 le même jour.

Suite à l'analyse de l'offre deux une seconde série de précisions écrites ont été envoyée aux candidats avec une réponse pour le 07 aout 2023, il était demandé de répondre à cette dernière série de question en remettant également leurs offres finales, l'analyse qui suit est faite sur cette dernière réponse.

Le rôle de la Commission de délégation de service public est de porter un jugement sur les offres et d'inviter Monsieur le Maire ou son représentant à négocier avec un ou plusieurs candidats.

Au vu de l'avis de la commission et au regard des exigences du Dossier de Consultation des Entreprises, le conseil municipal retient l'offre présentée par SUEZ qui semble plus adaptée à la gestion du service de Saint Mars d'outillé

Contre : 2

Abstentions : 1

Pour : 14

5- Santé : information sur la création d'une équipe de soins primaires coordonnée localement autour du patient (ESP CLAP)

Information sur la création d'une ESP CLAP sur St Mars d'Outillé avec tous les professionnels de santé.

Une Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP CLAP) est un **ensemble de professionnels de santé libéraux de soins de premiers recours** qui décident d'organiser leurs pratiques par des actions de coordination autour de leurs patients communs.

Cette équipe doit comprendre au minimum un médecin généraliste et un second professionnel de santé. Elle est structurée par un projet de santé autour d'au moins une thématique choisie par l'équipe en fonction de ces besoins.

C'est dans ce **projet de santé** que les professionnels de santé fixent les modalités de coordination pluriprofessionnelles et les actions communes qui seront, une fois réalisées, indemnisées.

Le conseil municipal approuve cette création d'équipe et donne un avis favorable pour la poursuite des actions en faveur de l'accueil de nouveaux médecins.

6- Convention de mise à disposition au centre François Rabelais

Une mise à disposition à temps non complet a été prévue à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 concernant un adjoint d'animation de la commune de St Mars d'Outillé. Cette mise à disposition consiste à confier à l'agent des missions d'agent de restauration et d'animation de garderie extrascolaire auprès du centre François Rabelais de Changé pour une période de 4 mois.

Une convention a été établie entre les deux établissements, la commune et le centre François Rabelais.

Le conseil approuve cette mise à disposition à l'unanimité.

7- Comptes-rendus des Commissions municipales.

Finances

Un bilan des comptes de fonctionnement et d'investissement a été fait lors de la commission du 12/09/2023. Rappel des consignes pour l'élaboration du budget 2024 pour chaque président de commission.

Communication

Maquette du prochain magazine en cours
Projet de renouveler le site internet de la Mairie

Environnement

Préparation du budget 2024
Le 25 novembre : plantation des arbres fruitiers au verger communal avec mise en place d'un panneau d'information
La prochaine réunion est prévue le 25 octobre à 18h

Voirie, travaux, bâtiments

Parking Victor Hugo : mise en forme et réseaux effectués en interne afin de réduire les coûts. La plantation sera réalisée en novembre. Il reste à réaliser : le rampe d'accès pour le restaurant, une barre d'attache pour chevaux. Il faut prévoir également un accès handicapé côté parking pour accéder au cabinet médical

Salle polyvalente

Une enveloppe d'environ 120 000 € sera nécessaire pour l'ensemble des travaux. Une étude supplémentaire par un bureau d'étude est à faire suite à la visite du SDIS72 pour l'abaissement du plafond

Résidence des pins

L'effacement des réseaux est réalisé. Il reste à finaliser l'éclairage public. Il reste à résoudre des problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Une réunion de quartier sera programmée prochainement

Assainissement

Extension du réseau route des vergers. Une proposition d'une participation financière de 7000 € sera demandée pour 3 terrains construits ou constructibles.

Mairie

Le remplacement de la chaudière Fioul doit être remplacée prochainement par une pompe à chaleur

Cimetière

Une demande de devis est en cours auprès d'études & chantiers pour la rénovation des allées à refaire. Sur une partie du cimetière, il y a un projet de faire de la pelouse

Arrêt de bus

L'abri de bus pour le quai place Victor Hugo n'a pas été réalisé. La Région doit venir contrôler la conformité du quai et programmer la mise en place de l'abri de bus.

Chantier des Huisseries des écoles

Nous faisons face à une succession d'anomalies. Un planning d'installation est en attente de la part de MPO Fenêtres

Affaires scolaires et culturelles

La commission s'est réunie le 14/09

La rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions.

Du mobilier neuf est arrivé et monté pour une classe
Soucis de personnel sur le temps des TAP. Beaucoup de défection d'animateurs
Un départ à la retraite d'un agent aura lieu au mois de décembre
Mme MAHIEU propose une animation sur le langage des signes pendant les TAP d'octobre à juin. Une rémunération de 20€ par séance est proposée et acceptée
Le Conseil Municipal des Enfants se déroulera le lundi 2 octobre. Mme JESTIN et M. REY accompagneront les enfants pour le déroulement du scrutin.
L'amicale des écoles souhaite acheter un jeu de « piste de billes » pour la cour de l'école Le Patou. Le conseil municipal y est favorable
Pour rappel, une convention a été signée avec le CAUE pour l'aménagement de la cour pour un budget de 1000€
Les dictionnaires pour les CE2 ont été remis aux élèves par M. le Maire le mardi 12 septembre.

Bibliothèque :

Margot Pasquier en congés maternité à partir du 5 octobre sera remplacée du 2 octobre au 29 janvier par Mme Brunellière.
Félicitations à Margot pour l'organisation de l'Escape Game lors des journées du Patrimoine au sein de la maison du 33 rue Nationale

Festivités et lien social

Prochaine réunion sur les Arts à St Mars le 26 octobre

Groupe de Travail : 33 rue Nationale

Travail en priorité sur les logements séniors avec un architecte. Le programmiste sera engagé dans un 2° temps

8- Informations diverses

La commune de St Mars d'Outillé n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle concernant le retrait gonflement des argiles. Une manifestation est prévue le vendredi 20 octobre devant la préfecture. Un recours gracieux doit être demandé.

La nouvelle secrétaire générale, Mme Florence Février arrivera le lundi 16 octobre.

La séance est terminée à 22h10.

Le prochain conseil municipal se réunira le **vendredi 3 novembre 2023**